

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 14 DÉCEMBRE 2011

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 14 décembre 2011 à 19 heures sous la présidence de **Monsieur Frédéric GIRODET, Maire.**

### Etaient présents

Membres élus : Mme FOULTIER, M. DESOLME, Mme BONNEFOY, M. ROUCHON J., Mme DIGONNET, M. FRANÇON, Mme POURTIER, Adjoint ; Mme ADMARD, M. FAYARD, Mme GOUYET, M. GRANGER, M. MILLEVILLE, M. MONDON, Mme MONTCOUDIOL, Mlle RICHARD, M. ROUCHON B., Mme TARDY, Mme SOUBEYRAN, M. VEROT

### Personnel administratif :

M. SAMUEL, M. SOUVIGNET et M. JOURDAT

### Absents excusés

M. FOURETS qui avait donné pouvoir à Mlle RICHARD.  
M. FOURNEL qui avait donné pouvoir à M. FRANÇON.  
Mlle FOURNIER qui avait donné pouvoir à Mme BONNEFOY.  
Mme JACOB qui avait donné pouvoir à M. J. ROUCHON.  
Mme MOUNIER qui avait donné pouvoir à Mme MONTCOUDIOL.  
M. SABATIER qui avait donné pouvoir à Mme FOULTIER.  
M. TOURNON qui avait donné pouvoir à Mme DIGONNET.

---

Mlle RICHARD a été nommée secrétaire de séance.

M. Le Maire aborde le 1<sup>er</sup> point de l'ordre du jour.

### **1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 28 NOVEMBRE 2011**

M. GRANGER fait remarquer que les corrections des observations émises lors de la réunion du 24 octobre 2011 n'ont pas été actées correctement sur le compte-rendu. Notamment sur le débat relatif à la ligne très haute tension, il avait fait remarquer que les enregistrements pouvaient retranscrire les propos émis auparavant.

M. Le Maire rappelle qu'une attention particulière est portée sur la transcription des propos de chacun, tout en précisant qu'il s'agit avant tout d'un compte-rendu.

*Arrivée de Bernard ROUCHON et Alain MONDON à 19H05.*

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 28 novembre 2011.

### **2 - DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

M. Le Maire précise qu'aucun arrêté n'a été pris dans ce cadre depuis la dernière réunion du conseil municipal.

### 3 - BUDGET COMMUNAL 2011

- Décision Modificative N°1

M. Le Maire précise les grandes lignes de cette décision modificative :

- augmentation des charges à caractère général en partie due à la hausse des prix des fournitures utiles pour la réalisation des travaux en régie, et à la hausse des prix des fluides, notamment en électricité,
- diminution des charges de personnel en partie due à l'arrivée en décembre du responsable administratif polyvalent, alors que le recrutement devait se faire plus tôt, et à une réorganisation du service des écoles
- augmentation du virement à la section d'investissement

Mme DIGONNET présente les décisions modificatives pour les dépenses de la section de fonctionnement, par chapitres (en détaillant certains comptes) :

Chapitre 011 Charges à caractère général	+ 68 900 €
Chapitre 012 Charges de personnel	- 26 000 €
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement	+ 12 000 €
Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	- 2 400 €
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	- 11 500 €
Chapitre 66 Charges financières	- 2 000 €

Mme DIGONNET présente les décisions modificatives pour les recettes de la section de fonctionnement, par chapitres (en détaillant certains comptes) :

Chapitre 013 Atténuation de Charges	+ 13 600 €
Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	+ 10 700 €
Chapitre 70 Produits de services	- 1 000 €
Chapitre 73 Impôts et Taxes	+ 4 600 €
Chapitre 74 Dotations et participations	+ 4 000 €
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	+ 4 800 €
Chapitre 77 Produits exceptionnels	+ 2 300 €

M. GRANGER fait remarquer que certaines lignes auraient pu faire l'objet d'examen plus approfondi lors du Budget Primitif afin d'éviter des décisions modificatives aujourd'hui. De plus, il relève un certain nombre de mouvements entre les lignes demandés par la Trésorerie, ce qui est très ennuyeux pour la gestion des collectivités.

Mme DIGONNET présente ensuite les décisions modificatives pour les dépenses de la section d'investissement, par chapitres (en détaillant certains comptes et certaines opérations) :

Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	+ 10 700 €
Chapitre 041 Opérations patrimoniales	+ 8 000 €
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	+ 500 €
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	- 4 000 €
Chapitre 204 Subventions d'équipement versées	+ 500 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	+ 16 800 €
Chapitre 23 Immobilisations en cours	+ 86 500 €

Mme DIGONNET présente les décisions modificatives pour les recettes de la section d'investissement, par chapitres (en détaillant certains comptes) :

Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement	+ 12 000 €
Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	- 2 400 €
Chapitre 041 Opérations patrimoniales	+ 8 000 €
Chapitre 10 Dotations Fonds Divers Réserves	+ 6 500 €
Chapitre 13 Subventions d'investissement reçues	+ 10 000 €
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	- 88 100 €
Chapitre 23 Immobilisations en cours	- 5 700 €
Chapitre 27 Autres immobilisations financières	+ 2 500 €

Concernant la réhabilitation de la salle polyvalente, M. Le Maire rappelle qu'une négociation avec les entreprises a été opérée sur les lots 1 et 2 concernant les menuiseries intérieures et extérieures, pour une faible diminution du prix aux regards du montant élevé de ces lots.

Il donne ensuite le détail des montants pour chaque lot, pour un montant global de 187 972,53 € H.T. :

Lot 1 – Menuiseries extérieures - Société CHAPUIS pour 61 328,00 € H.T.

Lot 2 – Menuiserie intérieures - Société FAURE pour 33 227,00 € H.T.

Lot 3 – Plâtrerie-peinture - Société DELORME pour 52 016,22 € H.T.

Lot 4 – Sols souples – Société SODASEM pour 12 943,00 € H.T.

Lot 5 – Electricité/Sécurité Incendie – Société ELECTRO ONDAINE pour 17 070,73 € H.T.

Lot 6 – Electricité/Eclairage – Société VIDEOSCOPE pour 5 913,00 € H.T.

Lot 7 – Chauffage/Ventilation – Société SEROCHIAN pour 5 474,08 € H.T.

Il convient d'ajouter la maîtrise d'œuvre du Cabinet FABRE/COILLOT pour 15 117,00 € H.T., les insertions des annonces pour la parution des appels d'offres pour 1 964,00 € H.T., le diagnostic amiante pour 450,00 € H.T., la coordination SPS pour 950,00 € H.T. et le contrôle technique pour 1 300,00 € H.T. tous les trois effectués par le Bureau VERITAS, et des frais divers pour 4 180,00 € H.T.

M. GRANGER fait remarquer que ce marché se solde de la même manière que s'était soldé celui de la réhabilitation du bâtiment administratif de la mairie, avec un montant de marché important.

M. Le Maire précise que ce sont les trois premiers lots qui ont gonflé le montant du marché, avec notamment pour les lots 1 et 2 où les deux entreprises retenues étaient les seules candidates.

Il précise que ces entreprises ont été retenues après deux consultations, qu'une autre consultation donnerait les mêmes résultats, et qu'en termes de délai, ce n'était pas envisageable.

Mme DIGONNET conclut ensuite sa présentation en précisant que suite à cette décision modificative, le budget communal 2011 est clôturé à la somme de 2 347 000 €, avec un emprunt d'équilibre de 386 000 €.

Par **26 voix « POUR »** et **1 « ABSTENTION »**, le Conseil Municipal **APPROUVE** la décision modificative N° 1 du budget communal 2011.

- **Consultation Prêt**

M. Le Maire informe qu'une consultation a été lancée en vue de la réalisation de ce prêt de 386 000 € auprès de quatre établissements bancaires : la Caisse d'Épargne, Dexia, le Crédit Agricole et la Banque Populaire.

Il précise que seulement deux banques ont transmis différentes propositions : le Crédit Agricole et la Caisse d'Épargne.

La commission des finances a été amenée à analyser les propositions émanant des deux établissements bancaires. A la lumière des éléments transmis, celle-ci a retenu une offre parmi celles proposées par la Caisse d'Épargne qui se décline comme suit :

- ⇒ Montant du prêt : 386 000,00 €
- ⇒ Durée : 15 ans
- ⇒ Taux : fixe
- ⇒ Taux d'intérêt : 5,06 %
- ⇒ Taux fixe apparent : 4,67 %
- ⇒ Montant des intérêts : 143 194,55 €
- ⇒ Type d'amortissement : constant (avec un suramortissement de la première échéance)
- ⇒ Phase de mobilisation des fonds : 25 juillet 2012
- ⇒ Périodicité des échéances : annuelle
- ⇒ Date de la 1<sup>ère</sup> échéance : 25 janvier 2013

L'offre de la Caisse d'Épargne qui a été retenue par la commission se caractérise donc par un suramortissement au cours de la première échéance. Cela permet d'amorcer un désendettement intéressant et de minorer fortement les intérêts s'y rapportant.

Eu égard à ces précisions, M. Le Maire propose de confirmer le choix de la commission des finances en retenant l'offre présentée par la Caisse d'Épargne.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le choix de la commission des finances en retenant l'offre proposée par la Caisse d'Épargne et **AUTORISE** M. Le Maire à signer le contrat.

- **Régime Indemnitaire élus 2012**

M. Le Maire rappelle que, par délibération en date du 13 décembre 2010, le Conseil Municipal avait fixé les indemnités de fonction brutes mensuelles du Maire et des adjoints, en application de l'article L. 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il propose de reconduire au même taux les indemnités pour l'année 2012, à savoir :

- 55% de l'indice brut 1015, soit la somme mensuelle de 2090,80 € pour le Maire

- 19.25% de l'indice brut 1015, soit la somme mensuelle de 731,78 € pour chaque adjoint

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la reconduction du régime indemnitaire des élus pour l'année 2012, aux mêmes taux que l'année précédente.

- **Subvention Téléthon 2011**

Mme FOULTIER rappelle que pour la subvention 2011, il avait été prévu la somme de 1 800,00 €. Elle demande au Conseil Municipal de bien vouloir valider ce montant.

Mme FOULTIER dresse un bilan très positif de cette manifestation avec diverses animations pour un montant total dépassant 6 000,00 €, comme l'an dernier. Elle informe que l'an prochain, afin que toutes les activités puissent fonctionner de manière optimale, la manifestation sera centralisée en un seul lieu.

Elle remercie l'ensemble des participants pour leur implication (organisation d'activités, mise en place et rangement du matériel, préparation et service de la soupe, fourniture gracieuse de 100 kgs de pommes de terre,...). Elle regrette seulement le comportement inacceptable d'une personne qui a agressé un membre de la municipalité, ce qui a gâché quelque peu la manifestation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le versement d'une subvention de 1 800,00 € au Comité des Fêtes pour couvrir les frais d'organisation du Téléthon.

- **Organisation Concert Musica 29/01/2012**

M. Le Maire rappelle que, par délibération en date du 16 février 2007, le Conseil Municipal avait approuvé la création d'une régie de recettes ayant pour objet l'encaissement des produits suivants : droit d'entrée et recettes enregistrées lors des manifestations culturelles et animations organisées par la commune.

Il rappelle que quatre tarifs avaient été adoptés.

M. Le Maire demande à l'assemblée délibérante de fixer le tarif du concert de musique classique « Musica », organisé par la commission municipale culturelle, le dimanche 29 janvier 2012, à l'église de Saint-Just-Malmont. Il propose donc de fixer à 6.00 € (tarif C) le droit d'entrée pour les adultes et à 2.00 € (tarif A) pour les enfants de moins de 12 ans.

De plus, il précise qu'il convient de verser une subvention de 1 500,00 € pour cette prestation.

Enfin, M. Le Maire propose de verser, à la Paroisse de Saint-Just-Malmont, la somme de 100,00 €, au titre de la participation aux dépenses liées à la mise à disposition de l'église, notamment des frais d'électricité et de chauffage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **FIXE** le tarif du concert à 6,00 € pour les adultes et 2,00 € pour les enfants, **APPROUVE** le versement d'une subvention de 1 500,00 € à Musica pour la prestation, et **APPROUVE** le versement de la somme 100,00 € à la paroisse pour la participation aux frais.

#### **4 - BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT**

- **Détermination Redevance Assainissement 2012**

M. Le Maire rappelle au conseil municipal que celui-ci avait fixé, par délibération en date du 13 décembre 2010, le montant de la redevance d'assainissement à 1,07 € par m<sup>3</sup> d'eau consommée par les usagers, et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

M. Le Maire indique que des simulations ont été opérées pour la détermination du tarif de la redevance assainissement.

Aux vues des différentes simulations, il propose de fixer le prix de la redevance d'assainissement à 1,10 € par m<sup>3</sup> pour l'année 2012, soit 2,44 % d'augmentation. Cela rapporterait à la commune, sur la base de la consommation de 2011, 241 000,00 € contre 218 000,00 € en 2011.

Il précise aussi que, même en augmentant la redevance d'assainissement, la commune, pour faire face à des dépenses d'investissement, même raisonnables, devra recourir à l'emprunt en 2012.

M. GRANGER juge que « c'est beaucoup trop pour le contribuable actuellement ».

M. Le Maire répond qu'il convient de mettre aux normes le réseau en limitant l'emprunt.

M. GRANGER fait remarquer que si la commune « a besoin d'autant d'équipements, notamment dans les stations de traitement, c'est aussi parce que l'on des effluents très lourds à traiter, qui ne sont pas du fait du particulier moyen ». Il indique qu'il y a des clés de répartition à revoir.

M. Le Maire précise que le changement de prestataire a permis de faire un gain substantiel en termes de gestion des équipements. Cette économie nous a permis de limiter l'augmentation de la redevance d'assainissement.

M. GRANGER fait remarquer qu'aucune note de synthèse sur ce dossier n'a été transmise aux conseillers municipaux. Il rappelle que cette note de synthèse est obligatoire.

M. Le Maire répond que tous les éléments n'étaient pas connus jusqu'à ce jour pour le calcul de la simulation, la note de synthèse n'a donc pas pu être établie et envoyée aux élus avec la convocation.

Il précise qu'il a tout de même donné les prévisions en citant la simulation qui s'applique en décidant une augmentation de 2,44 %.

Par **26 voix « POUR » et 1 « ABSTENTION »**, le Conseil Municipal, **DÉCIDE** de fixer le prix de la redevance d'assainissement à 1,10 € par m<sup>3</sup> d'eau consommée par les usagers, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, et **DONNE POUVOIR** à M. Le Maire de transmettre cette délibération à M. Le Président du Syndicat des Eaux de la Semène.

#### **5 - PERSONNEL COMMUNAL**

- **Régime Indemnitaire agents 2012**

Suite à l'arrivée de M. Emmanuel SAHUC, rédacteur au sein du service administratif, M. FRANÇON présente le nouveau tableau des effectifs par catégories. Il précise aussi que, dans le cadre du régime indemnitaire, il avait été évoqué le projet de mise en place de chèques restaurant. Il indique que malgré un intérêt fiscal non négligeable, ce système s'adresse plutôt à des agents extérieurs à la commune qui se restaurent sur place le temps de midi. Ceci étant difficilement envisageable du fait du faible pourcentage d'agents concernés, une autre solution sera étudiée afin d'apporter une réponse à l'ensemble des agents.

M. Le Maire rappelle que, par délibération en date du 17 janvier 2011, le Conseil Municipal avait reconduit le régime indemnitaire au profit des agents communaux titulaires et non titulaires rémunérés par référence à un indice de la fonction publique pour les filières administratives, techniques, culturelles, sportives, sanitaire et sociale pour l'année 2011. Il expose que le 24 octobre 2003 a été publié au Journal Officiel le décret N° 2003/2013 modifiant le contenu du décret du 6 septembre 1991, en l'adaptant à la réforme indemnitaire de 2002 et en précisant les équivalences des grades Etat/fonction publique territoriale.

M. Le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le régime indemnitaire de l'année 2012 qui intègre un nouveau poste.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le régime indemnitaire pour les agents titulaires et non titulaires de la commune pour les filières administratives, techniques, culturelles et sanitaire et sociale, pour l'année 2012, **APPROUVE** le tableau de régime indemnitaire récapitulatif des primes instituées dans la collectivité et **PRECISE** que ces primes et indemnités seront attribuées en fonction de la manière de servir et de l'assiduité au travail, il sera pris en compte l'absentéisme.

- **Avenant N°1 au contrat groupe souscrit par CDG auprès de Generali, par intermédiaire SOFCAP**

M. Le Maire informe que, suite à la réforme des retraites entraînant une augmentation du nombre de trimestres de cotisation, la SOFCAP a informé ses clients en précisant que les primes d'assurance couvrant les risques statutaires seront augmentées du fait de la couverture des agents sur une plus longue période. Il précise que le contrat négocié par le Centre de Gestion fait l'objet d'un avenant relatif à l'augmentation de 10 % pour les agents affiliés à la CNRACL.

Il rappelle que pour l'année 2011, le montant de cette assurance s'élevait à plus de 40000 €.

M. GRANGER fait remarquer qu'il conviendrait de changer de prestataire, mais que nous manquons de temps pour étudier le dossier et nous n'avons pas d'autre choix que de continuer ce contrat en attendant la prochaine consultation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** l'avenant N°1 au contrat de groupe souscrit par le Centre de Gestion de la Haute-Loire auprès de Generali, par l'intermédiaire de SOFCAP, et qui prévoit une augmentation de 10 % des cotisations, soit un taux à 7,43 % pour l'année 2012.

## **6 - MOTION SOUTIEN REALISATION LIGNE GRANDE VITESSE PARIS-ORLEANS-CLERMONT-LYON**

M. Le Maire informe qu'une motion de soutien concernant la réalisation d'une ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Lyon a été soumise par le Conseil Régional d'Auvergne afin que le Conseil Municipal délibère sur ce sujet.

Il précise que cette démarche doit être soutenue et indique que si rien n'est fait, en 2025, la région Auvergne sera la seule région de France qui ne sera pas traversée par une ligne à grande vitesse.

M. Le Maire informe que plusieurs tracés sont proposés et que la région défend le tracé le plus au sud et le plus à l'ouest des trois tracés, puisqu'il met Clermont à 70 kilomètres de la ligne TGV, au lieu de 140 km pour les deux autres tracés.

Il précise cependant que ce projet nous concerne peu du fait que nous sommes relativement éloignés de ce secteur et que nous utilisons plus facilement le train au départ de Saint-Etienne ou Lyon, mais il indique qu'il s'agit d'une solidarité au niveau régional, et précise que c'est la solution pour désenclaver la région Auvergne.

M. Le Maire précise aussi que l'impact environnemental du tracé devra être le plus faible possible, ne devra pas traverser la forêt de Tronçais et devra préserver le Vignoble de Saint-Pourçain et le Val d'Allier.

M. GRANGER intervient en indiquant que cet axe pourrait éventuellement à l'avenir permettre d'améliorer l'axe Clermont/Le Puy. Il précise qu'il serait tout aussi judicieux de voter une motion pour développer l'axe Lyon/Toulouse.

M. Le Maire répond que c'est le début de l'axe Est-Ouest Lyon/Bordeaux.

Mlle RICHARD regrette le manque d'informations plus précises sur ce dossier, notamment sur les études relatives à l'impact environnemental et financier du projet.

**Par 24 voix « POUR » et 3 « ABSTENTIONS »**, le Conseil Municipal **APPROUVE**, la motion de soutien pour la réalisation de la Ligne à Grande Vitesse Paris-Orléans-Clermont-Lyon.

M. Le Maire propose de modifier l'ordre du jour en passant directement aux questions diverses pour terminer par le compte-rendu des commissions municipales et réunions de structures intercommunales.

## **8 - QUESTIONS DIVERSES**

- **Subvention représentation théâtrale**

M. Le Maire rappelle que, par délibération en date du 24 octobre 2011, le conseil municipal avait approuvé le versement d'une subvention de 400,00 €, correspondant à la représentation du Théâtre de la Grille Verte du 19 novembre 2011. Il précise que cette subvention doit être versée, contrairement à ce qui avait été décidé, à l'Union Artistique et Intellectuelle des Cheminots de Saint-Etienne.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le versement de cette subvention à l'Union Artistique et Intellectuelle des Cheminots de Saint-Etienne, et **PRÉCISE** que cette délibération annule et remplace la précédente.

- **Subvention classe piscine**

M. Le Maire rappelle que, dans le cadre du vote du budget primitif 2011, il avait été prévu d'allouer une aide de 2 € par enfant pour les élèves des écoles publiques de Saint-Just et de Malmont participant à la classe piscine.

Il propose de verser aux Coopératives Scolaires des écoles publiques de Saint-Just Malmont et Malmont une subvention de 2 € par élève participant à la classe piscine, en précisant que les directeurs d'écoles devront fournir un état nominatif certifiant de la participation des élèves à cette classe piscine.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le versement de l'aide aux coopératives scolaires des écoles publique, dans le cadre de la classe piscine, sur la base de 2 € par élève participant.

## **7 - COMPTE-RENDU COMMISSIONS MUNICIPALES & RÉUNIONS STRUCTURES INTERCOMMUNALES**

### **- Barrage des Plats**

M. Le Maire informe que le 25 octobre dernier, le Comité Technique Permanent des Barrages et Ouvrages Hydrauliques (CTPBOH) s'est rendu sur le site du Barrage des Plats. Des ajustements complémentaires par rapport au dossier technique ont été demandés. Il indique que le CTPBOH doit rendre un avis courant janvier 2012, celui-ci devant être joint en annexe du dossier d'enquête publique.

M. Le Maire informe que la durée de l'enquête publique sera déterminée par le commissaire-enquêteur, avec toutefois une durée minimale d'un mois. Celui-ci décidera également du lieu des permanences.

Il précise qu'il souhaiterait qu'une permanence se tienne sur le territoire du Syndicat des Eaux de la Semène, la Commune étant prête à l'accueillir.

Il rappelle enfin qu'une réunion d'information, organisée par le Syndicat des Barrages, en collaboration avec le Syndicat des Eaux de la Semène, aura lieu le mercredi 18 janvier 2012, à 18H30, à la Salle des Expositions.

M. FRANÇON informe que l'association « De l'Oxygène pour l'Ondaine - O2 » organise un débat contradictoire entre les parties prenantes sur ce dossier aura lieu le vendredi 27 janvier 2012, à 20H00, à Fraisses, et précise qu'il représentera la commune lors de cette réunion.

M. GRANGER étant intéressé par cette réunion, M. Le Maire lui propose d'accompagner Patrice FRANÇON pour représenter la commune.

### **- Ligne Très Haute Tension RTE**

M. Le Maire informe que le fuseau de moindre impact a été validé le 12 décembre dernier en présence de M. le Préfet de la Haute-Loire, de Madame la Préfète de la Loire, des élus de la Loire et de la Haute-Loire concernés, ainsi que les représentants des associations. Il indique que RTE a fait une présentation du projet avec une élimination progressive des zones, pour ne retenir que le fuseau centre-nord.

Il précise que sur notre commune, cela consiste à relier la ligne existante à partir de St-Romain-Les-Atheux jusqu'à La Cotête-La Chaize, avec une zone d'enfouissement qui est prévue avec une sortie entre le Grand Roure et la fin de ZI La Garnasse/La Font du Loup. Il indique enfin que ces plans sont consultables sur le site internet de la commune et au panneau d'affichage.

M. Le Maire précise qu'il est intervenu pour faire reculer de 100 mètres au nord le fuseau d'enfouissement au niveau du village de Jurine, afin de l'éloigner des habitations de la zone potentielle d'enfouissement. Il indique aussi qu'il a insisté afin que l'enfouissement soit réalisé derrière la colline de la Chaize. Il informe enfin qu'il sera vigilant quant à l'amélioration de la situation de la future ligne par rapport à l'actuelle, notamment en l'éloignant le plus possible des habitations.

Il informe que la prochaine étape administrative de ce projet sera la déclaration d'utilité publique, suivie par l'enquête publique en début d'année 2012.

M. GRANGER fait remarquer, concernant le village du Grand Roure, qu'il conviendrait d'envisager un enfouissement un peu plus long afin de traverser ce village.

M. Le Maire répond que la commune sera solidaire avec nos voisins désidériens pour défendre ce point critique.

#### - Animation

Mme FOULTIER rappelle que le Marché de Noël fut une belle réussite avec 54 participants présentant des activités très variées. Elle précise qu'un animateur présentait les stands tout au long de la journée. Le Père-Noël était bien sûr présent avec son photographe pour une photo souvenir gratuite (envoyée aux familles par mail). L'évènement phare de cette journée fut les balades en chiens de traîneau, de M. Valentin de Ste-Sigolène, qui a ravi les enfants et leurs parents. Elle remercie chaleureusement tous les employés municipaux pour la préparation de cette manifestation, ainsi que tous ses collègues pour leur participation avant, pendant et après cette journée. Les exposants ont félicité la municipalité pour l'accueil en promettant de revenir l'an prochain.

#### - Urbanisme

M. DESOLME rappelle la réunion de la commission qui se tiendra le 15 décembre prochain.

#### - Culture

Mme POURTIER tient à remercier les membres de sa commission pour leur travail et leur investissement tout au long de l'année, ainsi que d'autres conseillers ne faisant pas partie de la commission.

#### - Personnel Communal

M. FRANÇON rappelle que la commission s'est réunie cette semaine, avec notamment la présentation d'Emmanuel SAHUC qui a rejoint le service administratif le 1<sup>er</sup> décembre dernier, et qui remercie ses collègues de l'accueil qu'ils lui ont réservé.

Il informe que le dossier de Jean-Louis FANGET est clos et précise que celui-ci est parti en retraite pour invalidité au 1<sup>er</sup> octobre 2011.

M. FRANÇON informe également que la Commission Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Haute-Loire a donné un avis favorable sur la modification des horaires, en précisant seulement que la diminution d'horaires ne compense pas l'augmentation d'horaires en contrepartie.

Il informe que la commission s'est prononcée favorablement sur l'avancement d'échelons pour le 1<sup>er</sup> semestre de Mme Sylvie CALCAGNI, de M. Armand CHEUCLE, de M. Philippe GAILLARD, de M. Franck JOURDAT, de M. Richard JOVANOVIC, et de M. Daniel PALHEC.

M. FRANÇON indique que les entretiens individuels se sont poursuivis. Il indique que la commission s'est prononcée sur les avancements de grade. Concernant les agents qui souhaitent évoluer dans leur carrières, il précise qu'ils peuvent se présenter à des concours administratifs, mais rappelle néanmoins que la collectivité n'a pas de besoins particuliers pour des rédacteurs ou des techniciens, hormis le responsable des services techniques. Il précise qu'il en est de même pour les promotions internes. Quant à Mme Martine SOUCHON, pouvant prétendre à la retraite en milieu d'année 2013, la commission s'est prononcée favorablement pour un avancement de grade, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012, en passant d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe.



- C.C.A.S.

Mme DIGONNET informe que la Collecte de la Banque Alimentaire des 25 et 26 novembre derniers a, malgré la crise, connu un vif succès avec une hausse sur le secteur de 9 % par rapport à 2010.

- Travaux

M. J. ROUCHON indique que le tracteur est opérationnel pour les opérations de déneigement. Il informe que les portes de secours du Gymnase N°1 seront installées à compter du 15 décembre prochain.

Il informe que les travaux de voirie à Malmont seront repris en début d'année 2012.

M. J. ROUCHON présente ensuite les différentes missions effectuées par le service technique :

- centralisation alarmes bâtiment communal
- illuminations
- travaux d'entretiens divers

- Vie Scolaire

Mme BONNEFOY informe que, après un intérim de quelques mois assuré par Franck JOURDAT, dans l'attente du recrutement d'un responsable administratif polyvalent, la gestion des réservations et de la facturation des repas au restaurant scolaire est désormais assurée par Emmanuel SAHUC, qui sera le nouvel interlocuteur pour les familles, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Mme BONNEFOY rappelle que le repas de Noël aura lieu le 15 décembre avec 437 repas.

- Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) « La Semène des Quatre Jeux Dits »

Mme GOUYET informe que les deux animatrices du relais partent pour d'autres affectations. Elle demande donc si les quatre sites du relais seront reconduits. Elle précise que ni les familles, ni les animatrices n'ont d'informations sur la poursuite de cette activité, en termes de recrutements, d'information et de conseils.

Elle informe que lors du pot de départ des animatrices, des lettres relatant les inquiétudes des assistantes maternelles quant à la pérennité de l'activité de ce relais ont été remis aux élus présents, à savoir Messieurs CHAMPAVERT et GAY. Elle remet un exemplaire de cette lettre à M. Le Maire.

M. Le Maire confirme que le service continuera d'être assuré durant le recrutement. Il remercie les deux animatrices pour le service qu'elles ont apporté sur notre commune, et précise qu'elles sont bien parties de leur plein gré. Il précise qu'une réorganisation du service sera opérée avec un seul RAM sur l'ensemble du territoire, et une seule personne en charge de ce service.

M. Le Maire informe que seulement deux élus ont été invités au pot de départ des animatrices, alors que d'autres comme lui auraient bien aimé y participer. Il indique aussi que des doléances auraient été émises lors de ce pot de départ, dans les locaux de la Communauté de Communes, ce qu'il juge discourtois.

M. Le Maire et les adjoints souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année et un joyeux Noël à tous.

M. Le Maire tenait à féliciter Marie-Françoise SOUBEYRAN, toute jeune mamie d'un petit Matéo.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire lève la séance à 21H35.

<b>Frédéric GIRODET</b>		<b>Maryline MOUNIER</b>	
<b>Maguy FOULTIER</b>		<b>Joan MILLEVILLE</b>	
<b>Thierry DESOLME</b>		<b>Christelle FOURNIER</b>	
<b>Christine BONNEFOY</b>		<b>Bruno SABATIER</b>	
<b>Jacques ROUCHON</b>		<b>Pascal FAYARD</b>	
<b>Muriel DIGONNET</b>		<b>B.-Christian GRANGER</b>	
<b>Patrice FRANCON</b>		<b>Stéphanie ADMARD</b>	
<b>Dominique POURTIER</b>		<b>Bernard ROUCHON</b>	
<b>Robert TOURNON</b>		<b>Eric VEROT</b>	
<b>Céline TARDY</b>		<b>Emmanuèle JACOB</b>	
<b>Alain MONDON</b>		<b>Fabienne RICHARD</b>	
<b>Romain FOURNEL</b>		<b>Christine GOUYET</b>	
<b>M.-Françoise SOUBEYRAN</b>		<b>Jean-Paul FOURETS</b>	
<b>Pascale MONTCOUDIOL</b>			